

André Pierre Noël BROCARD

1767-1850

Fils d'André Marc Brocard (1727-1791), marchand mercier, négociant de Paris, et d'Anne Madeleine Rueff (1743-1823), André Pierre Noël Brocard naît à Paris le 25 décembre 1767. Son grand-père maternel est un maître tailleur. Avocat au parlement de Paris, il achète en 1807 le domaine du Plaisir (*actuellement une partie de la Lutèce et de la Bergerie*) à Philippe de Faronville. C'est à Valenton qu'il décède le 18 septembre 1850. Ses héritiers vendent le domaine à Monsieur Dardel.

Nommé maire de Valenton en 1821, pendant la Restauration, sous le règne de Louis XVIII, il conserve son mandat en 1826, sous le règne de Charles X. Pendant la Monarchie de Juillet, sous Louis-Philippe, il est reconduit dans sa fonction avec tout le corps municipal. Le 7 février 1831, il devient membre du comité cantonal pour l'instruction primaire du Canton de Boissy-Saint-Léger, département de Seine-et-Oise et, le 10 novembre 1833, il est élu membre du Conseil général et promu chevalier de la Légion d'honneur le 21 mai 1835.

Maire

de

1821 à 1848

Conseiller général de
Seine-et-Oise en 1833

Décès

André Pierre Noël Brocard

Du dix-neuf septembre mil huit cent cinquante à dix heures du matin.

Acte de décès d'André Pierre Noël Brocard, Chevalier de la Légion d'Honneur, décédé hier en sa maison de Valenton, le dix-huit septembre à cinq heures et demi du soir, né le vingt-cinq décembre mil sept cent soixante-sept.

Les témoins ont été Monsieur Antoine Marie Fieffé, Chevalier de la Légion d'Honneur, gendre du défunt âgé de soixante-huit ans, rue Tournon n°2 à Paris et aussi Monsieur Jean Charles Emmanuel de Crouzat Crettet âgé de trente-six ans demeurant rue Tournon n°2 à Paris ainsi que le témoin Antoine Marie Fieffé, lesquels ont signé avec nous Maire après lecture faite et le décès constaté par nous Maire soussigné.

Archives du Val de Marne : 1 MI 2609/1

Sections municipales
Procès verbal d'installation des Maires adjoints et membres renouvelés

Installation
Des Maires adjoints et Conseillers municipaux renouvelés

Le vingt trois novembre mil huit cent trente quatre à midi M. Brocard nommé Maire de la Commune de Valenton par arrêté de M. le Préfet en date du sept novembre présent mois a convoqué et réuni les membres du Conseil municipal élus par l'Assemblée des Electeurs municipaux de ladite Commune

La séance ayant été ouverte M. le Maire a déclaré que l'objet de la réunion était l'installation régulière du Corps municipal et ensuite l'installation de la session de novembre 1834

Il a donné lecture de l'arrêté de M. le Préfet qui le nomme Maire et a prêté le serment suivant

Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume

Il a lu également l'arrêté de M. le Préfet qui nomme M. Degrois adjoint du Maire. M. Degrois s'est levé et a prêté le même serment

Il a fait ensuite l'appel nominal des Conseillers municipaux

A partir de 1832 et jusqu'en 1848, ont siégé de manière continue au sein du conseil municipal présidé par M. Brocard : Messieurs Jean-François Allain, Louis Barot, Louis Martin Damville, Jean-Baptiste Degrois, Pierre Jean Baptiste Ferrière, Jacques Marc Marchais. Claude Marie Boullenois (jusqu'en 1846), Louis Dautier (jusqu'en 1847), Etienne Jacques Defforge (jusqu'en 1847),

Voici quelques arrêtés pris par M. Brocard entre 1832 et 1848 :

- **Concernant les billards, cabarets et lieux publics :**
 - **28 octobre 1834** : les cabarets, billards et autres lieux publics seront fermés tous les jours sans exception à dix heures du soir.
 - **21 juin 1840** : à la demande de MM. Moreau et Barrot qui souhaitent que leurs maisons puissent rester ouvertes jusqu'à onze heures du soir, « nous permettons que les billards et cabarets, et autres lieux publics dans la commune restent ouverts jusqu'à onze heures du soir jusqu'au quinze octobre prochain »
 - **7 septembre 1846** : il est défendu aux maîtres des dits établissements de garder chez eux des personnes étrangères à leur habitation, au-delà des dites heures sous quelque prétexte que ce soit.

- **Concernant le cantonnement des troupeaux :**
 - **4 août 1835** : les bouchers de Valenton ne pourront faire paître ou pâturer les moutons qu'ils introduisent dans la commune ailleurs que sur les pièces de terre et chemins précisés ci-après, jusqu'à nouvel ordre.
 - **1^{er} octobre 1841** : « Vu la déclaration du Sieur Ferrière, fermier à Valenton, que la maladie dite le claveau soit manifestée dans son troupeau de bêtes à laine... avons pris l'arrêté suivant : Monsieur Ferrière ne pourra faire paître son troupeau que sur les terres de la plaine haute de Valenton ... ».

- **Concernant la réglementation du glanage :**
 - **4 juillet 1843** : parce que depuis quelques années, des habitants valides et ayant de l'aisance se permettaient d'aller glaner au préjudice des indigents, il sera dressé une liste des habitants auxquels le glanage aux champs sera exclusivement réservé.

- **Concernant la propreté des rues :**
 - **21 septembre 1845** : « défendons aux habitants de rien jeter par leurs fenêtres sur la voie publique et enjoignons au Garde-champêtre de dresser procès-verbal contre les contrevenants ».

- **Concernant le droit de chasse :**
 - **12 décembre 1846** : « considérant que le but de cette loi a été la conservation du gibier, et qu'il ne serait pas atteint si l'on tolérait la chasse lorsque la terre est couverte de neige, arrêtons que la chasse est interdite dans toute l'étendue du territoire de Valenton en temps de neige.

EN FRANCE de 1821 à 1848

1821-1848 : La Restauration puis la Monarchie de juillet (de la fin du règne de Louis XVIII jusqu'à la révolution de 1848)

1824 : Charles X succède à son frère.

27-28-29 juillet 1830 : révolution des Trois glorieuses* et l'avènement du roi Louis-Philippe.

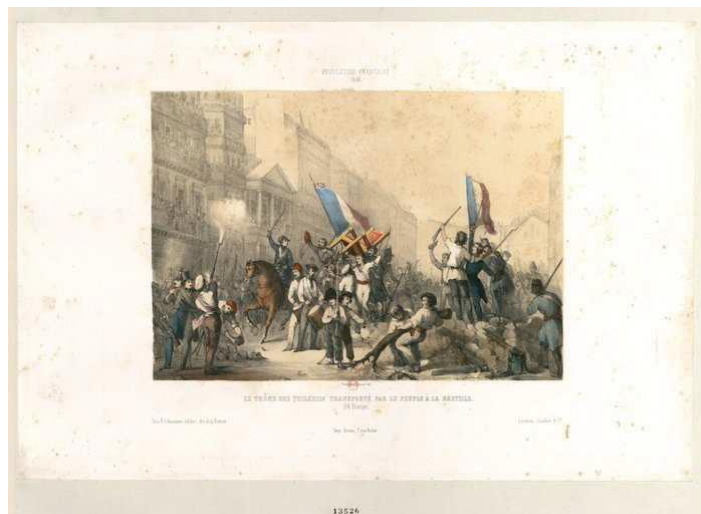
22-25 février 1848 : révolution qui met fin à la monarchie et proclame la Seconde République*.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La Liberté, estampe. Auteur : Jules Letoula, lithographe, illustrateur. Collection de Vinck. Lithographie : 37,3 x 45,1 cm. Source : Bibliothèque nationale de France.

Lithographie par Jules Letoula, d'après le tableau de Delacroix conservé au Musée du Louvre. La Liberté est représentée sous les traits d'une jeune femme, le torse nu, coiffée d'un bonnet phrygien, brandissant le drapeau tricolore ; elle surgit au sommet des barricades et, foulant aux pieds les cadavres, elle entraîne à sa suite les insurgés.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le trône des Tuileries transporté par le peuple à la Bastille le 24 février 1848, estampe. Auteurs Raunheim (lithographe) et Naissant (peintre). Format : 22,2 x 31,5 cm. Collection de Vinck. Source : Bibliothèque nationale de France.